Accusé de réception en préfecture 062-216209023-20241211-DEC-11122024-Al Date de télétransmission : 16/12/2024 Date de réception préfecture : 16/12/2024

## **VILLE DE WIZERNES**

# DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE

ちゃやそうそうそうそん

Nous, Pierre EVRARD,

### VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### CONSIDERANT,

- La demande de devis, pour la fourniture de vêtements et chaussures professionnels pour les services techniques communaux : Lot n° 1 vêtements de travail, lot n° 2 chaussures de sécurité, pour l'année 2025
- L'offre remise par les Sociétés, PROLIANS BOSSU CUVELLIER St Pol sur Mer, VELTIS ARQUES, FERNAGUT St-Martin-lez-Tatinghem, TRENOIS DECAMPS Longuenesse,

#### **DECIDE:**

 d'accepter l'offre de la Société TRENOIS DECAMPS - 62219 LONGUENESSE pour les deux lots

Fait à Wizernes, Le 11 décembre 2024 Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre EVRARD

Décision rendue exécutoire Du fait de sa télétransmission en sous-Préfecture le 16 décembre 2024 Et de sa publication le 16 décembre 2024